

SAINT-ETIENNE DE SAINT-GEOIRS

EXTRAIT N°250-2023 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le **18 décembre 2023** suivant la convocation adressée le **11 décembre 2023**, les conseillers communautaires de Bièvre Isère Communauté se sont réunis en séance publique à l'Hôtel communautaire, sous la présidence de M. Joël GULLON.

73 conseillers en exercice : 55 présents
 12 pouvoirs
 6 absents/excusés

Le Conseil réuni au nombre prescrit par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne Bernard VEYRET comme secrétaire de séance.

Codification ACTES : 7.2.

Environnement : Eau potable : Redevances Eau potable 2024.

EXPOSE

Depuis la première fusion intervenue le 1^{er} janvier 2014 entre la Communauté de Communes du pays de Bièvre-Liers et la Communauté de Communes de Bièvre Chambaran, les compétences eau et assainissement collectif ont été élargies progressivement, d'abord aux 10 communes de l'ex Communauté de communes de Bièvre Toutes Aures au 1^{er} janvier 2015 puis aux 11 communes de l'ex Syndicat Intercommunal des Eaux de la Galaure au 1^{er} janvier 2016 et enfin aux 13 communes de l'ex Communauté de communes de la Région St-Jeannaise au 1^{er} janvier 2018. Ces transferts de compétences successifs ont mis en évidence une disparité tarifaire puisque chaque collectivité compétente avant le transfert disposait d'un tarif spécifique.

Au regard de la réglementation en vigueur à ce sujet et de la nécessité de respecter le principe d'égalité de l'usager devant le service public, Bièvre Isère Communauté avait réalisé une simulation tarifaire pour déterminer le tarif cible à atteindre, en lien avec les investissements à réaliser pour la période 2019 à 2022.

Un nouveau lissage avait été proposé pour couvrir la période 2023-2028 or les éléments retenus dans la prospective initiale ont rapidement été dépassés par l'augmentation importante des coûts de l'énergie (+ 153 % en 2 ans) et de l'inflation en général.

Ce tarif cible s'élevait à 1,77 € HT/m³ à l'horizon 2028.

Cependant, au regard des nouveaux éléments de prospective budgétaire en cette fin d'année 2023, et de la nécessité de prévoir les investissements permettant d'assurer la préservation de la ressource en eau en quantité et en qualité (en lien avec la finalisation du schéma directeur en cours), il est proposé de supprimer le lissage tarifaire en cours et d'adopter un nouveau tarif harmonisé sur l'ensemble des communes.

Il est ainsi proposé un nouveau tarif qui s'élèverait à 1,94 € HT/m³ pour une consommation de 120 m³/an dès 2024 et qui se décomposerait de la manière suivante :

	Eau montant en € HT
Part fixe	70 €
Part variable par m ³	1,36 €
Prix pour 120 m ³	1,94 €

Par ailleurs, l'harmonisation des tarifs n'a pas été engagée pour les tarifs non domestiques de l'eau potable, créant ainsi des disparités de traitements entre différents secteurs professionnels, au sein de notre intercommunalité.

Il est ainsi proposé de supprimer ces tarifs spécifiques, et d'appliquer à tous les usagers le même tarif, qu'ils soient domestiques ou non.

En conséquence, voici le montant de redevance 2024 proposé pour Isère Communauté :

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le 21/12/2023
ID : 038-200059392-20231218-250_2023_DEL-DE

Redevance domestique et non domestique

Communes	Montants proposés pour 2024 en € HT	
	Part fixe par an	Part variable par m ³
50 communes de Bièvre Isère : Artas, Beaufort, Beauvoir de Marc, Bossieu, Bressieux, Brézins, Brion, Champier, Châtenay, Chatonnay, Culin, Faramans, Gillonnay, La Côte St-André, La Forteresse, La Frette, Le Mottier, Lentiol, Lieudieu, Longechenal, Marcilloles, Marcollin, Marnans, Meyrieu Les Etangs, Montfalcon, Ornacieux-Balbins, Pajay, Penol, Plan, Porte des Bonnevaux, Royas, Roybon, St-Agnin sur Bion, St-Clair sur Galaure St-Etienne de St-Geoirs, St-Geoirs, St-Hilaire de la Côte, St-Michel de St-Geoirs, St-Jean de Bournay, St-Paul d'Izeaux, St-Pierre de Bressieux, St-Siméon de Bressieux, Ste-Anne sur Gervonde Sardieu, Savas-Mépin, Sillans, Thodure, Tramolé, Villeneuve de Marc et Viriville	70	1.36

Redevance prélèvement

La redevance prélèvement 2024 appliquée à l'ensemble des communes du territoire de Bièvre Isère Communauté est proposée à : 0,09 € HT/m³

Les autres tarifs 2024 proposés sont les suivants :

Intitulé	Montants proposés pour 2024 en € HT
Frais d'accès techniques et administratifs	48,00 €
Remplacement d'un compteur endommagé par manque de précaution de la part de l'abonné (gel, casse...) : fourniture et pose d'un nouveau compteur	140,00 €

Intitulé	Montant proposé pour 2024 net de taxes
Pénalités pour : <ul style="list-style-type: none">• Manipulation frauduleuse des compteurs (bris du dispositif de plombage, déplacement, endommagement du dispositif de relève à distance...)• Prélèvement non autorisé sur la conduite d'eau ou sur un poteau incendie• Manœuvre ou tentative de manœuvre par un tiers de robinets de prises ou de robinets vannes (bouches à clés...)• Consommation d'eau ne faisant pas l'objet d'un contrat d'abonnement• Piquage ou orifice d'écoulement sur le tuyau d'amenée du branchement depuis sa prise sur la canalisation publique jusqu'au compteur individuel	1 500,00 €

Vu l'avis favorable des Bureaux Communautaires en date du 05 et du 11 décembre 2023,
Vu l'avis favorable de la commission en date du 13 décembre 2023,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**ADOPTER** les redevances et tarifs d'eau potable 2024 proposés pour application au 1^{er} janvier 2024.

DECISION

CETTE PROPOSITION EST ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Joël GULLON

Président de Bièvre Isère

